



Formation
professionnelle



Qualifier pour développer,
innover pour réussir

Association Départementale d'Études et de Formation

26 rue Duverger 13002 Marseille

accueil@adef-asso.com Tél. 04 91 99 01 39 - Fax 04 91 99 44 72

Numéro d'existence : 93130178813

SIRET : 338 727 563 00011

Référentes formation CSE :

Ingeborg BONTE 04 91 99 07 99 **ingeborg.bonte@adef-asso.com**

Karine BOUGHANIM 04 91 99 05 79 **karine.boughanim@adef-asso.com**

➤ Formation Santé Sécurité et Conditions de Travail des élus du CSE

➤ PRESENTATION GENERALE

Article L2315-18 du code du travail

Formation agréée par le Ministère du Travail s'adressant à tous les membres de la délégation du personnel du comité social et économique et aux membres de la commission Santé et sécurité et conditions de travail.

L'ADEF est titulaire de la certification qualité **Qualiopi** pour ses actions de formation.

Depuis la fusion des instances par les ordonnances de 2017, le CSE, en plus de ses prérogatives économiques et sociales reprend les prérogatives de l'ancien CHSCT en matière de santé, sécurité et conditions de travail, qu'il y ait la mise en place de la commission SSCT ou pas.

La loi de Santé d'août 2021 a porté à 5 jours le congé de formation « Santé, sécurité et conditions de travail », financé par l'employeur pour tous les élus CSE, titulaires ou suppléants, qui prennent leur premier mandat, ainsi qu'aux membres de la commission SSCT. Depuis le 1^{er} avril 2022, les CSE des entreprises de moins de 50 salariés sont également concernés.

Contenu et objectif

La formation permet aux participants de (re)voir le fonctionnement et moyen de l'instance et d'avoir la vision globale de sa mission ainsi que l'articulation à mettre en place entre l'instance et une éventuelle commission SSCT, selon la taille de l'entreprise.

Le représentant du personnel saura intervenir sur l'analyse des risques professionnels en contribuant à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels. Des techniques et outils seront abordés afin que l'élus ait les moyens d'analyser les situations de travail et mener des inspections efficaces et les enquêtes suite à un accident.

L'objectif de la formation est de permettre au stagiaire de devenir un vrai acteur de la prévention et pouvoir jouer son rôle dans l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des salariés.

Il est important qu'il connaisse également l'ensemble des acteurs et interlocuteurs mobilisables et à quel moment les interpeler.

Programme de formation sur 5 jours

- | | |
|--------------------------|---|
| 1 ^{ère} journée | Accueil - Evolution du CHSCT au CSE
Cadre réglementaire du CSE en matière de SSCT et articulation avec la commission SSCT |
| 2 ^{ème} journée | La santé au travail : Risque, dangers, prévention et obligations de l'employeur
Les risques professionnels, psychosociaux, harcèlement sexuel et sexisme |
| 3 ^{ème} journée | Les outils pour agir : Informations et documents ressource. Visites et inspections –
Incidents, accidents et maladies professionnels ; enquêtes |
| 4 ^{ème} journée | Droit d'alerte, recours à l'expert
Les réunions : Préparation, Ordre du jour, Avis, compte rendu et PV |
| 5 ^{ème} journée | Mobilisation de tous les acteurs de la prévention, et mise en situation
Évaluation de la formation |

En fin de stage, une attestation de présence ainsi qu'une attestation de formation sont remises aux stagiaires.

Calendrier et durée

Les journées de formation débutent à 8h30 et se terminent à 16h30.

Santé, Sécurité et Conditions de Travail	
2025	• du lundi 16 au vendredi 20 février 2026 • du lundi 30 mars au vendredi 03 avril 2026 • du lundi 22 au 26 juin 2026 • du lundi 16 au vendredi 20 novembre 2026

Coût

Le coût pédagogique de la formation est communiqué sur demande et reste conforme au tarif réglementé prévu par l'art. R 2315-21 du Code du travail.

Le financement de cette formation ainsi que les frais de déplacement, d'hébergement et de repas sont pris en charge par l'employeur.

Le choix de l'organisme de formation appartient à l' élu.

Inscription à l'ADEF

Une demande de fiche de candidature peut se faire par téléphone ou par mail.

À réception de la fiche dûment renseignée, un devis sera établi à faire valider auprès de l'employeur.

Dès réception du devis signé, l'inscription sera définitive.

Dans les 10 jours précédents le début du stage, une convocation et un plan d'accès seront envoyés par mail au participant.

> INNOVER

Méthodes et outils pédagogiques

- Pédagogie interactive, qui valorise l'expérience des participants,
- Utilisation de cas concrets et théorisation à partir d'exemples de terrain des stagiaires,
- Alternance entre la pratique et la théorie,
- Travail sur les outils à disposition des élus.

> RÉUSSIR

Perspectives

À l'issu de cette formation, les membres du CSE et de la commission SSCT peuvent, s'ils le souhaitent :

- Progresser avec une formation de niveau 2 spécifique aux professions
- Approfondir leurs compétences pour repérer l'émergence des risques psycho-sociaux

Renouvellement

Article L2315-17 du code du travail

Ces formations sont renouvelées lorsque les représentants ont exercé leur mandat pendant quatre ans, consécutifs ou non.

